

DANS CE 1ER NUMÉRO

Projet EMILI, point de situation



Face à un tel projet d'envergure nationale, il est primordial que nous fassions entendre les fondamentaux sur lesquels nous ne pouvons transiger.

La Com'Com est à vos côtés pour porter l'intérêt général du territoire et des enjeux environnementaux.



Véronique Pouzadoux,
Présidente

Chers Maires du territoire Saint-Pourçain Sioule Limagne,

Face à l'avancée du projet EMILI (Exploitation de Mica Lithinifère par Imerys) porté par la société Imerys propriétaire du site de Beauvoir à Échassières, et comme je m'y suis engagée depuis le début, je tenais à vous faire part des premières avancées et des points de vigilance émis auprès de l'entreprise Imerys, de nos différents interlocuteurs et de l'Etat lors des dernières réunions auxquelles nous avons assisté ces derniers mois.

1- La demande d'une Commission Officielle de suivi du projet sous la présidence de Madame le Préfet de l'Allier :

Après plus d'un an de négociation, nous avons obtenu gain de cause. Ce comité permet d'avoir une visibilité globale du projet mais également de porter notre voix à l'échelle Départementale et plus largement Nationale. La Com'Com siège à ce comité avec la présence d'Emmanuel Ferrand et de moi-même. Les Maires seront également concertés dès la 1ère étape.

2- L'eau :

Nous avons demandé à ce que la société Imerys nous fournisse toutes les données de leurs études hydrauliques et hydrogéologiques. Nous avons obtenu un accord de principe. La Communauté de communes est en train de se doter de son propre cabinet d'études indépendant pour une nouvelle expertise.

L'objectif est bien là le respect de l'environnement en interrogeant tout le processus lié à l'eau et sa préservation sous toutes ses formes.

3- L'envergure nationale :

Nous demandons que l'Etat s'engage, sur ce projet d'envergure nationale, pour que les impacts fonciers directs et indirects soient décomptés du quota national Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et non du quota local : à savoir les constructions inerrantes et directes du projet.

Nous demandons que soient également prises en compte les emprises au sol indirectes avec les quelques 300 emplois générés prochainement sur le territoire : habitations et tout types de constructions dans notre bassin de vie ainsi que les aménagements nécessaires à l'installation de familles dans le cadre du projet.

Si le décompte n'était pas pris en dehors de notre quota, nous ne pourrions accepter le projet car cela remettrait en cause nos nombreux projets d'avenir engagés en faveur du développement économique et démographique pour une ruralité dynamique.

4- La Commission Nationale de Débat Public (CNDP)

La CNDP lancera à compter du 11 mars et pour une durée de 4 mois, une consultation nationale. Ainsi, chacun sera en mesure de s'exprimer sur le sujet. Je vous invite à saisir cette opportunité le cas échéant. Les documents de la commission et le programme des réunions publiques vous seront prochainement adressés.

Lien Internet du Débat Public [ICI](#)

RÉSEAUX

Site Internet : [comcom-ccpspl](#)

Facebook : [ComComSPSL](#)

LinkedIn : [Com'Com Saint-Pourçain Sioule Limagne](#)

MENTIONS LÉGALES

Directrice de publication :

Véronique Pouzadoux

Conception : Sara Brejne, service Communication et les services communautaires

Photographies : Arnaud Février pour l'AMF 2024 / Licence AdobeStock